



C.E.B poursuit son engagement en matière de RSE, de développement durable et adhère ainsi aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Depuis 2010, C.E.B œuvre pour une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et s'est engagée à respecter les 10 grands principes érigés par l'ONU concernant les droits de l'homme, les droits du travail, le développement et la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

C.E.B a la volonté de sensibiliser toutes ses parties prenantes : Collaborateurs, Clients, Fournisseurs et Partenaires et nous nous engageons à partager ces informations par le biais de nos principaux canaux de communication.

Par cette lettre, j'ai le plaisir de confirmer que C.E.B réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

C'est en ce sens que cette année, nous avons proposé et prescrit à tous nos clients d'utiliser les services de VALDELIA (Eco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire), pour l'évacuation de leurs anciens mobiliers en vue d'une réutilisation et / ou une mise en tri sélectif.



Par ailleurs, nous continuons nos précédentes actions menées notamment la dématérialisation de nos catalogues et tarifs afin d'utiliser le minimum de papier possible ainsi que le recyclage des déchets, l'utilisation et la prescription d'éclairage LED.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sincères salutations.

Charles GUEZ